



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

élèves

Question écrite n° 4565

Texte de la question

M. Kléber Mesquida souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur la lutte contre l'absentéisme scolaire. Un texte parlementaire serait en préparation sous la responsabilité du ministère de l'intérieur visant à sanctionner les parents dans le cas des absences scolaires. Ce texte est unanimement condamné par l'ensemble des acteurs en milieu scolaire. Le Syndicat des proviseurs de lycées et des principaux de collège (SNPDEN) fait savoir que « l'absentéisme était une affaire trop sérieuse pour relever essentiellement des ministres de l'intérieur et de la justice ». Le SNES, syndicat majoritaire chez les professeurs, indique que le Gouvernement fait de nouveau preuve d'une « stupéfiante ignorance » des réalités du terrain. Le président de la principale fédération de parents d'élèves est scandalisé qu'« un ministre qui a de telles responsabilités puisse aller aussi loin dans l'ignorance des réalités ». Il s'étonne de mesures essentiellement coercitives qui vont, d'une part, marginaliser des familles dont une grande partie sont déjà en situation précaire et, d'autre part, porter également atteinte à leur dignité en les considérant comme « en dehors de la loi » et « démissionnaires ». Si des mesures de rétorsion sont parfois nécessaires auprès des familles, celles-ci ne peuvent être la seule réponse au mal-être d'un grand nombre d'élèves en situation d'échec scolaire. En conséquence, il lui demande de faire connaître rapidement son avis sur ces mesures en préparation afin d'apporter des éclaircissements sur un projet de loi qui suscite déjà des controverses et des polémiques très fortes dans les milieux concernés.

Texte de la réponse

La loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure du 29 août 2002 a prévu l'intervention prochaine de mesures destinées à lutter contre l'absentéisme scolaire, en particulier vis-à-vis des parents. C'est dans cette perspective que le ministre délégué à la famille, le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche et le ministre délégué à l'enseignement scolaire ont confié au délégué interministériel à la famille la mission de réunir un groupe de travail sur les manquements à l'obligation scolaire. Ce groupe de travail, installé le 1er octobre 2002, est composé de représentants des départements ministériels, des collectivités territoriales, des caisses d'allocations familiales, des associations familiales et des fédérations de parents d'élèves concernés par cette question. Il est chargé d'examiner les moyens de soutenir et de responsabiliser les familles, afin de remédier aux manquements à l'obligation scolaire. C'est sur la base des propositions qu'il soumettra au Gouvernement d'ici à la fin de l'année 2002, au terme de sa réflexion, que des actions pourront être mises en place pour soutenir et responsabiliser les familles au regard des absences des enfants.

Données clés

Auteur : [M. Kléber Mesquida](#)

Circonscription : Hérault (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4565

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 octobre 2002, page 3545

Réponse publiée le : 18 novembre 2002, page 4326